
Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs donnés	1
Nombre de suffrages exprimés	10

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 14 mai 2020**

L'an deux mil vingt, le quatorze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle polyvalente du Jary, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 5 mai 2020

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Francis BRIT, Patrice RABILLER, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Christelle SUIRE et Pierre GROSZ

Absents ayant donné pouvoir : Michel COUMAILLEAU à Joël PAGIS

Absent excusé : Dominique LE BARZIC

Absents : Stéphane ROCHER et Jessy VILLAUME

Secrétaire de séance : Corinne JOLLY

Comme le prévoient les directives gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 :

- La réunion a été déplacée à la salle polyvalente au lieu de la salle du conseil municipal, et ce, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et mise en œuvre des gestes barrière
- Les Conseillers Municipaux, élus le 15 mars dernier, ont été invités à assister à la réunion, pour information et sans voix délibérative
- Un public limité était admis à assister à la réunion

Le compte-rendu de la réunion du 5 mars 2020 est validé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte l'ajout de l'objet suivant :

- Contrat d'entretien du terrain de football

OBJET N° 672 : PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Monsieur Joël PAGIS, Adjoint chargé de la voirie, rappelle les travaux de voirie programmés en 2019 et ceux restant à réaliser.

L'Aménagement de la boulangerie-snack, dans le bâtiment anciennement occupé par La Poste, impliquait un réaménagement de la Place du Marché et de la voirie attenante.

Les restes à réaliser voirie au 31.12.2019 s'élevaient 191 736,73 €, pour un marché initial global de 260 467,78 €.

Les nouveaux travaux à prévoir sur 2020, qui concernent la chaussée attenante à la Place du Marché, ont été estimés à 61 352,10 € TTC, auxquels s'ajoute un achat de mobilier urbain pour un montant de 5 759,28 €.

L'équipe municipale en place souhaitait profiter des travaux en cours pour réaménager la Grande Rue, de la Place du Marché à la rue de Gazellerie, ainsi que la rue Salomon Raitig jusqu'au Pont du Gué ; un chiffrage a été réalisé : 53 631,15 € pour la Grande Rue et 19 940,40 € pour la rue Salomon Raitig. Cette dépense, trop élevée, n'est pas envisageable au budget 2020.

Monsieur PAGIS précise que l'ensemble des travaux actés et à prévoir étant situés sur une route départementale, l'ARD – Agence Routière Départementale – a fait connaître qu'elle prendrait à sa charge l'enrobé, une fois les travaux à la charge de la commune terminés.

Monsieur PAGIS indique également que, s'agissant de travaux d'aménagement de sécurité, une demande de subvention a été déposée au titre de la « répartition du produit des amendes de police ».

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de voirie précité, un accord de sa part permettrait de lancer l'appel d'offres dès à présent et les travaux pourraient débuter dans le courant septembre.

Par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le programme annuel de travaux de voirie et mandate le Maire pour lancer l'appel d'offres.

OBJET N° 673 : ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire donne connaissance du contenu du contrat d'entretien du terrain de football pour l'année 2020.

Une mise en concurrence avait été effectuée en 2019, l'Entreprise Guy LIMOGES avait été retenue pour un montant de 6 656,68 € TTC. Une réunion avec les responsables du club de football avait été organisée.

Il en ressort que ce terrain souffre d'un compactage important bien que l'enracinement des végétaux soit satisfaisant.

- 1) Pour l'entretien du terrain, il est proposé au Conseil Municipal de :
 - Compléter le décompactage - les responsables du club de football se proposent d'effectuer un 3^{ème} décompactage annuel non compris dans l'offre des prestataires ; cette opération s'effectuerait avec du matériel prêté par une commune avoisinante
 - Effectuer les épandages d'engrais en régie avec un matériel dont la commune a fait l'acquisition en 2019
 - L'Entreprise LIMOGES prendra en charge les autres travaux :
 - ✓ Traitement sélectif
 - ✓ Défeutrage
 - ✓ Regarnissage
 - ✓ Sablage
 - ✓ Décompactage 2 fois par an

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour la poursuite de ce programme d'entretien du terrain de football. Par un vote à main levée, par 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal confirme la prestation telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe que le Gouvernement ayant fixé au 18 mai la date d'installation des Conseils Municipaux élus le 15 mars dernier, il convient de déterminer la date pour l'élection du Maire et des Adjointes ; « la première réunion du Conseil Municipal se tient de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette entrée en fonction » soit entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai. Après concertation, il est décidé que la date de l'élection du Maire et des Adjointes se tiendra le samedi 23 mai à 20h30 – salle polyvalente du Jary. La réunion sera publique avec un nombre limité de personnes présentes. Monsieur le Préfet sera informé du fait que la réunion se tiendra salle polyvalente et non à la salle de réunions mairie, afin de satisfaire aux obligations sanitaires liées à la pandémie du COVID-19.
- Le 1^{er} Adjoint informe que Madame Cécile MORICEAU, médecin généraliste, est arrivée sur la Commune ; elle travaillera à la Maison Médicale au côté du Docteur POUPLET.

ROUX Jean-Pierre	PAGIS Joël	FRANCHI Marie-Pierre
BRIT Francis	RABILLER Patrice	ROCHER Stéphane
		Absent
COUMAILLEAU Michel	JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe
Absent		
Pouvoir à Joël PAGIS		
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
Absent		
LE BARZIC Dominique		
Absent excusé		

La séance est levée à 21 heures 30

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 672 au n° 673